Tools Assessment

Cameroun

Système de récépissé d'entreposage[1]

Progrès en matière de gestion des risques liés aux marchés, financiers et post-récolte

Note de politique

Janvier 2017

Messages principaux

1. Les risques liés aux attaques de nuisibles et aux maladies, aux pertes post-récolte et aux fluctuations des prix des produits nuisent à la productivité et à la rentabilité des activités agricoles, principalement pour les petits exploitants du Cameroun.

2. Grâce au système de récépissé d'entreposage (SRE), les agriculteurs bénéficient d'une forme de droit d'accès à un dépôt géré adéquatement dans le but de protéger les produits qui y sont stockés contre les pertes. Dans ce cadre, un document (récépissé) est rédigé, facilitant ainsi l'accès des agriculteurs à des financements.

3. À l'heure actuelle, aucune loi régissant les SRE n'existe au Cameroun. Les risques de fraude et de défaillance sont très fréquents, et aucune négociation n'est possible concernant les récépissés.

4. L'efficacité du SRE au Cameroun pourrait être améliorée grâce à l'adoption de règlements visant à guider les pratiques et les programmes de renforcement des capacités des parties prenantes. Les services de récépissé d'entreposage doivent être étendus aux zones rurales du pays, où résident la plupart des agriculteurs, qui ont besoin de lieux de stockage gérés professionnellement.

Contexte

Le Cameroun est un pays agro-exportateur qui tente de faire face aux défaillances du marché dues à la libéralisation du commerce ayant débuté en 1990. Des efforts sont déployés pour moderniser l'agriculture, dans le but d'améliorer le marché, mais le secteur est exposé à différents risques aux niveaux micro, méso et macro. Le profil des risques 2016 établi par la PARM pour le Cameroun et les conclusions préliminaires de l'évaluation des risques ont identifié les risques les plus importants pesant sur le secteur agricole national, à savoir les nuisibles et les maladies, les pertes post-récolte et les fluctuations des prix des produits/intrants. Les risques pesant sur les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages de petits exploitants produisent des effets à long terme. Lorsqu'il est géré de façon professionnelle, le SRE peut largement réduire ces menaces. Il donne aux agriculteurs un accès à de meilleurs lieux de stockage, leur permet d'obtenir de meilleurs prix pour leur production et leur fournit un soutien financier pour assurer leurs moyens de subsistance.

Types de SRE existant au Cameroun

Le système de récépissé d'entreposage (SRE) est un mécanisme qui permet à un agriculteur de stocker des produits comme du grain (p. ex. céréales et légumineuses) en échange d'un document, connu sous le nom de récépissé d'entreposage. Ledit récépissé, qui constitue un acte de propriété de produits de quantité et de qualité données, est établi par un exploitant d'entrepôt ou un tiers détenteur. Sa valeur est ou non négociable. Les agriculteurs peuvent également utiliser le récépissé comme garantie pour accéder à des financements auprès d'institutions financières associées.

Au Cameroun, il n'existe aucune loi relative aux SRE, à la gestion des entrepôts, à leur construction et à l'octroi d'autorisations aux exploitants d'entrepôts ou tiers détenteurs. Le financement se fonde sur les principes généraux du droit des contrats, tandis que les sûretés sont régies par le droit commercial de l'Acte uniforme supranational de l'OHADA (2010). Cet Acte prévoit l'enregistrement des produits gagés afin de protéger les clients et partenaires du système de récépissé d'entreposage. Il établit également des normes de conditionnement, vente et qualité applicables au cacao et au café. Il existe au Cameroun deux catégories principales de SRE, fonctions du groupe cible et des sources de financement : la tierce détention et le stockage communautaire. Le **tableau 1** présente les différences caractérisant ces deux systèmes.

Tierce détention

Dans ce cadre, le SRE est géré par un tiers détenteur, qui travaille généralement avec des entrepôts appartenant à des emprunteurs ou des locaux soumis à la location. Les emprunteurs concernés sont principalement des exportateurs, des transitaires et des établissements publics opérant dans les zones portuaires. Les organisations/entreprises concernées par la tierce détention sont notamment les services CERTISPEC, le bureau VERITAS, la Société générale de surveillance, Expertise et les commerçant de LIHONGHO. Leurs opérations se limitent à Douala, la principale ville portuaire du Cameroun. Seul un nombre restreint d'entre eux prennent le risque de mener des opérations en dehors des zones urbaines ou portuaires, en raison de l'état lamentable des routes et des limites caractérisant le cadre réglementaire.

1 Note de politique rédigée par **Balikisu Osman** pour la Plateforme pour la gestion des risques agricoles (PARM). Les informations fournies sont tirées du document « **Étude sur les systèmes d'entreposage et de tierce détention adaptés à l'Afrique subsaharienne** », J. Coulter Consulting Ltd et Sullivan & Worcester, UK LLP. Les pays étudiés dans le cadre de cette recherche sont le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, Madagascar, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda et le Sénégal. Les rapports entiers sont copubliés par l'Agence française de développement (AFD), le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) et le Fonds international de développement agricole (FIDA)/PARM.

Les instruments financiers propres à la tierce détention au Cameroun sont émis par des banques commerciales locales en partenariat avec des agences internationales, telles que : United Bank for Africa (UBA), ECOBANK, CBC, Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit (BICEC), et Gabonese Bank for International Financing (BGFI). Les expériences de tierce détention ont rarement porté leurs fruits dans ce pays. De nombreux cas de financement de stocks fictifs ont notamment été signalés. La gestion des stocks gagés/financés par les banques a souvent laissé à désirer, compte tenu de l'absence de contrôle des opérateurs et de capacités d'entreposage limitées.

SRE de stockage communautaire

Le système de stockage communautaire (connu également sous le nom de warrantage communautaire) est un mécanisme décentralisé permettant aux organisations agricoles de stocker leurs produits dans un petit entrepôt géré par le groupe. Dans ce cadre, les stocks servent de garantie, et le système est sécurisé grâce à un dispositif de double cadenas : les clés du premier cadenas sont détenues par le groupe, et celles du second par le prestataire financier soutenant l'activité. Les opérations de SRE communautaire sont financées dans le cadre d'initiatives telles que :

a) Des dispositifs conçus pour les céréales et les intrants agricoles, impliquant les adhérents de l'Association de producteurs de coton (APCC), Crédit du Sahel, SODECOTON et la Banque islamique de développement.
b) Le Projet d'appui au développement de la microfinance rurale (PADMIR) qui bénéficie de l'appui du gouvernement et du FIDA.
c) Certains cas isolés de financement par le réseau de microfinancement CAMCCUL des stocks de cacao et de café.

Le projet PADMIR, mis en œuvre dans les régions du centre, de l'ouest et du nord du pays, vise à améliorer l'accès aux services financiers de près de 62 000 petits producteurs ruraux dans le cadre d'un réseau de 260 institutions de microfinancement. De même, les projets de l'APCC, Crédit du Sahel et SODECOTON réussissent à fournir des fonds pour financer la production agricole et l'achat d'intrants tels que fongicides, herbicides et engrais par les producteurs de céréales. Le gouvernement du Cameroun doit encore lancer, en partenariat avec la Banque mondiale, une initiative de SRE qui cible spécifiquement les cultures alimentaires comme le manioc, le maïs et le sorgho, dans le but de favoriser la transition d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale animée par la demande du marché. Malgré ces efforts, la sécurité en matière de gestion des entrepôts et des opérations de nantissement est maintenue par la confiance et la pression par les pairs.

Tableau 1 : différences entre les deux SRE du Cameroun

Tierce détention	Stockage communautaire
Entrepôts dirigés par un tiers détenteur	Dirigé par des groupes organisés de producteurs
Clients : principalement des exportateurs, des transitaires et le grand public	Cible les petits exploitants
Activités menées à Douala, où se trouve le principal port maritime	Activités couvrant les régions du centre, de l'ouest et du nord du Cameroun
Financé par des partenariats entre les banques commerciales et les agences internationales	Financé par des donateurs et le gouvernement

Contribution à la gestion des risques agricoles

Gérer les risques liés aux prix des intrants : dans de nombreux pays africains, y compris le Cameroun, le prix des intrants sur le marché est peu développé, et dominé par les chaînes informelles. Grâce aux SRE, les opérateurs sont en mesure d'importer des engrais, des produits phytosanitaires et des semences certifiées, et de les fournir aux agriculteurs clients. Cela permet à ces derniers d'obtenir des intrants destinés à la production. Par exemple, l'ONCC a négocié la création d'un fonds d'investissement d'environ 30 millions d'euros destiné à la fourniture d'intrants aux agriculteurs des zones rurales par le biais de récépissés d'entreposage. Les initiatives SEDECOTON/APCC ont elles aussi réussi à fournir des intrants agricoles aux agriculteurs.

Réduire les risques liés aux prix des produits sur le marché : la saisonnalité de la production agricole et l'absence d'installations de stockage chez les petits exploitants contribuent aux fluctuations interannuelles et, plus particulièrement, intra-annuelles, des prix des produits au Cameroun. Les activités d'entreposage communautaire peuvent donner aux agriculteurs la possibilité de stocker leurs produits sur une base annuelle et de façon sécurisée. Ils conservent ainsi leurs produits plusieurs mois après la récolte et les vendent plus tard, hors saison, afin d'obtenir des prix plus élevés, des rendements plus stables, de meilleurs revenus et un meilleur confort. Cet arbitrage peut contribuer à réduire l'impact des changements de prix, ainsi que les problèmes d'accessibilité, notamment financière, des consommateurs.

Éviter les pertes post-récolte : la gestion traditionnelle des produits après la récolte favorise les attaques de nuisibles et l'apparition de maladies sur l'exploitation et en dehors. Le système d'entreposage donne aux agriculteurs un accès à un lieu de stockage géré par un exploitant d'entrepôt. Les produits sont soumis à une procédure de séchage et de conditionnement à des fins de stockage dans des entrepôts gérés adéquatement, dans lesquels les risques d'humidité, d'attaques de nuisibles, de maladies et de vols sont contrôlés régulièrement.

Accès à des financements : les établissements de crédit et d'assurance représentent des protections essentielles contre les risques, anticipés ou non, notamment pour les petits producteurs de cacao, de café et de coton. Cette composante de l'entreposage donne la possibilité aux agriculteurs d'utiliser les récépissés pour accéder à des prêts auprès des institutions financières participantes. Elle sert également d'assurance contre les incendies, les vols et certaines catastrophes majeures.

Recommandations politiques

Adopter une réglementation régissant l'ensemble du système d'entreposage. Des lois, décrets et règlements relatifs aux SRE doivent être rédigés et adoptés pour renforcer la protection des agents et des clients des systèmes. Les normes de gestion des entrepôts, relatives notamment à la construction des installations, au renforcement des capacités, et aux autorisations, doivent faire l'objet de politiques afin d'assurer professionnalisme et qualité des produits. Les activités de supervision de l'ONCC doivent être passées en revue afin d'assurer l'application des meilleures pratiques. Les récépissés d'entreposage doivent pouvoir faire l'objet de négociations. Les activités financières doivent être passées en revue et enregistrées de façon à réduire les problèmes d'insolvabilité, de fraude et de défaillances.

Développer l'élaboration de récépissés d'entreposage, en se fondant sur l'exemple des régions du nord du pays. Le projet PADMIR, financé par le FIDA et mis en œuvre dans le nord du Cameroun, a porté ses fruits, mais sa portée est limitée. Il doit servir de base d'apprentissage pour les projets futurs. La mise en œuvre d'éventuels projets de développement doit être précédée de la réalisation d'un inventaire national des entrepôts et silos soutenu par des experts techniques. De nouvelles activités doivent être lancées dans le cadre du projet PIDMA financé par le gouvernement du Cameroun/la Banque mondiale, afin de permettre aux bénéficiaires de gérer les risques liés aux prix et à la qualité des produits.

Élaborer des programmes de renforcement des capacités destinés aux banques, aux IMF et aux groupes de producteurs, ainsi qu'aux autres parties prenantes concernées par le SRE.

Travailler avec les institutions existantes de microfinancement telles que Microfinance et développement (MIFED), qui bénéficie d'un appui technique et financier de l'Union européenne, de la Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit par le biais des Caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées (CVECA) et le PADMIR. Cela permettra de veiller à ce que les SRE aient une portée optimale pour les agriculteurs des zones rurales et d'assurer un contrôle de proximité.

PARM Secretariat **International Fund for Agricultural Development (IFAD)**

Via Paolo di Dono 44 - 00142 Rome (Italy) parm@ifad.org www.p4arm.org @parminfo